



BOTTERO PATRIMOINE

FICHE D'INFORMATION LÉGALE - DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Remis en application de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et de l'article L.520-1 du Code des assurances

Jean-Marie BOTTERO
Président

contact@bottero-patrimoine.com

T. 04 92 72 22 26

Monsieur Jean-Marie BOTTERO - BOTTERO PATRIMOINE, SAS au capital de 420 042.73 € enregistrée sous le n° SIREN 392 993 648 auprès du Tribunal de Commerce de MANOSQUE - Code NAF : 6622Z. Téléphone cabinet : 04 92 72 22 26

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Jean-Marie Bottero, responsable de traitement, leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales..

Elles sont conservées pendant 5 ans après la cessation de la relation avec le client et sont destinées :

- nos producteurs partenaires, nos partenaires informatiques, les CRM O2S et MustCompliance, autorités de tutelles, associations professionnelles

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : BOTTERO PATRIMOINE - Service RGPD, 67 Avenue du Majoral Arnaud 04100 Manosque ou par mail contact@bottero-patrimoine.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

En application de la réglementation, votre conseiller souhaite porter à votre connaissance les éléments ci-après.

Le cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 07030119. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes.

ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF) (Activité régie par le Code monétaire et financier)

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (Anacofi-CIF) sous le numéro d'enregistrement E003660, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

MANOSQUE Siège social
67, Avenue Majoral Arnaud
04100 – T. 04 92 72 22 26

MARSEILLE
165, Avenue du Prado
13008 – T. 04 91 26 86 60

MONTPELLIER
Imm. Optimum,
450 Rue Baden Powell
34000 – T. 04 68 25 93 75

CARCASSONNE Cedex
59, Rue de Verdun • BP 105
11003 – T. 04 68 25 93 75

PARIS
16 Avenue de Messine
75008 – T. 01 40 44 42 00

GRENOBLE
17 Cours Jean Jaurès
38000 – T. 04 76 50 30 88

NIMES
116 Allée Norbert Wiener
L'Arche Botti Parc Georges Besse
30000 – T. 04 66 67 80 92

bottero-patrimoine.com



1/9



BOTTERO Patrimoine

INTERMÉDIATION EN ASSURANCES (IAS) (Activité régie par le Code des assurances)

Courtier catégorie B, le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. A votre demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pourra vous être communiqué.

Dans le cadre de l'exercice de son activité d'intermédiation en assurance, la prestation est fournie selon une ou plusieurs modalités de conseil.

- Niveau 1 obligatoire : proposition d'un contrat cohérent (approprié) avec vos besoins et vos exigences, conseil approprié formalisé dans un "rapport de conseil approprié".
- Niveau 2 facultatif : recommandation d'un contrat qui correspond le mieux (adéquat) à vos besoins et vos exigences (service de recommandation personnalisée impliquant une analyse comparative et une restitution écrite motivée) formalisée au sein d'un "rapport de conseil et déclaration d'adéquation".

Le cabinet est adhérent de l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

INTERMÉDIAIRE EN TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE (AGENT IMMOBILIER) (Activité régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 telle que modifiée)

Votre conseiller détient une carte professionnelle immobilière « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la CCI de Alpes de Haute-Provence sous le n° CPI13102018000027933.

Il ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Le cabinet dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'association ANACOFI et de l'ANACOFI - CIF, et de l'ANACOFI - COURTAGE, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes souscrites auprès de MARKEL INSURANCE SE - 93 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, numéro de police 33.301, couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Activités	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Conseil en Investissement Financier	1 500 000€ par sinistre et par année d'assurance	N.A*

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI - CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Jean-Marie BOTTERO
Président

contact@bottero-patrimoine.com

T. 04 92 72 22 26

MANOSQUE Siège social
67, Avenue Majoral Arnaud
04100 – T. 04 92 72 22 26

MARSEILLE
165, Avenue du Prado
13008 – T. 04 91 26 86 60

MONTPELLIER
Imm. Optimum,
450 Rue Baden Powell
34000 – T. 04 68 25 93 75

CARCASSONNE Cedex
59, Rue de Verdun • BP 105
11003 – T. 04 68 25 93 75

PARIS
16 Avenue de Messine
75008 – T. 01 40 44 42 00

GRENOBLE
17 Cours Jean Jaurès
38000 – T. 04 76 50 30 88

NIMES
116 Allée Norbert Wiener
L'Arche Botti Parc Georges Besse
30000 – T. 04 66 67 80 92

bottero-patrimoine.com



2/9



BOTTERO Patrimoine

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Intermédiation en Assurances	2 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	115 000€

Votre intermédiaire s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI - COURTAGE.

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Intermédiation en Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce	2 500 000€ par sinistre et par année d'assurance	110 000 €

Jean-Marie BOTTERO
Président

contact@bottero-patrimoine.com

T. 04 92 72 22 26

RELATIONS COMMERCIALES - LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif :
Le cabinet est promoteur du fonds InComon Dynamique – FR0013529104 et signataire d'une convention de distribution avec la société de gestion Auris Gestion. Il peut être susceptible de proposer ce fonds à ses clients lorsque celui-ci répond à leurs objectifs, à leur situation et à leur profil de risque. Dans ce cadre, le cabinet peut percevoir une rémunération versée par la société de gestion, assise sur les frais de gestion du fonds, ainsi que, le cas échéant, des rétrocessions complémentaires versées par les assureurs ou plateformes de référencement auprès desquels le fonds est disponible.

La société entretient une relation de nature commerciale, financière ou économique significative avec les établissements listés ci-dessous.

Pour l'activité de conseiller en investissement financiers

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale

Nom	Nature	Type d'accord	Agrément	Mode de rémunération
ADVENIS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Agrément N° GP-18000011	Commissions
ALDERAN	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution de FIA	Agrément N° GP-17000026	Commissions
ATLAND VOISIN	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Agrément N° GP-14000026	Commissions

bottero-patrimoine.com



3/9



BOTTERO Patrimoine

Nom	Nature	Type d'accord	Agrément	Mode de rémunération
ENTREPRENEURS INVEST	Société de gestion de portefeuille	Convention de conseil et de commercialisation d'OPC	Agrément N° GP00014	Commission
EURYALE	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Agrément N° GP-14000027	Commissions
FONCIERE MAGELLAN	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Agrément N° GP-14000048	Commissions
France VALLEY	Société de Gestion de FIA (AIFM)	Convention de distribution de FIA	Agrément N° GP-14000035	Commissions
INTER GESTION REIM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution de FIA	Agrément N° GP-12000008	Commissions
NELIA TITRES	Prestataire de services d'investissement agréé par l'ACPR	Convention de commercialisation	Agrément N° ACPR 10383	Commissions
ODYSSEE VENTURE	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution de FIA	Agrément N° GP-99036	Commissions
SOFICA CINEMAGE 18	Société pour le Financement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle	Convention de commercialisation	Agrément N° Approuvé le 07 septembre 2022 sous le numéro d'approbation SOF20220005 par l'Autorité des Marchés Financiers. Agrément DGFIP du 2 septembre 2022 Code Isin : FR001400CGD6	Commissions
VATEL CAPITAL	Société de gestion de portefeuille	Convention de commercialisation	Agrément N° GP-08000044	Commissions

Jean-Marie BOTTERO
Président

contact@bottero-patrimoine.com

T. 04 92 72 22 26

MANOSQUE Siège social
67, Avenue Majoral Arnaud
04100 – T. 04 92 72 22 26

MARSEILLE
165, Avenue du Prado
13008 – T. 04 91 26 86 60

MONTPELLIER
Imm. Optimum,
450 Rue Baden Powell
34000 – T. 04 68 25 93 75

CARCASSONNE Cedex
59, Rue de Verdun • BP 105
11003 – T. 04 68 25 93 75

PARIS
16 Avenue de Messine
75008 – T. 01 40 44 42 00

GRENOBLE
17 Cours Jean Jaurès
38000 – T. 04 76 50 30 88

NIMES
116 Allée Norbert Wiener
L'Arche Botti Parc Georges Besse
30000 – T. 04 66 67 80 92

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial seront communiqués sur simple demande.

Pour l'activité d'intermédiaire en assurance

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

bottero-patrimoine.com



4/9



BOTTERO Patrimoine

Jean-Marie BOTTERO
Président

contact@bottero-patrimoine.com

T. 04 92 72 22 26

MANOSQUE Siège social
67, Avenue Majoral Arnaud
04100 – T. 04 92 72 22 26

MARSEILLE
165, Avenue du Prado
13008 – T. 04 91 26 86 60

MONTPELLIER
Imm. Optimum,
450 Rue Baden Powell
34000 – T. 04 68 25 93 75

CARCASSONNE Cedex
59, Rue de Verdun • BP 105
11003 – T. 04 68 25 93 75

PARIS
16 Avenue de Messine
75008 – T. 01 40 44 42 00

GRENOBLE
17 Cours Jean Jaurès
38000 – T. 04 76 50 30 88

NIMES
116 Allée Norbert Wiener
L'Arche Botti Parc Georges Besse
30000 – T. 04 66 67 80 92

Nom	Nature	Type d'accord	Agrément	Mode de rémunération
GIE - AFER	Courtage d'assurance	Convention de courtage	Agrément N°Aucun, Groupement d'Intérêt Économique immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 325 590 925, constitué entre l'Association AFER et les sociétés d'assurances Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite et le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire Abeille Retraite Professionnelle	Commissions
VIE PLUS - filière SURAVENIR dédiée aux CGP	Entreprise d'assurance mixte	Protocole de courtage	Agrément N°ACPR - n° matricule 5020067	Commissions
SELENCIA	Société de courtage et Agent lié du PSI Sicavonline	Convention de partenariat	ORIAS N° 07028562	Commissions
NORTIA	Société de courtage d'assurance et courtier en opérations de banque et en services de paiement	Convention de partenariat	ORIAS N° 07001890	Commissions
GÉNÉRALI PATRIMOINE filière GÉNÉRALI VIE FRANCE	Entreprise d'assurance mixte	Protocole de courtage	Agrément N°ACPR - n° matricule 5020020	Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles la société a un accord commercial seront communiqués sur simple demande.

Pour l'activité d'intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerces

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Nom	Nature	Type d'accord	Agrément	Mode de rémunération
Divers promoteurs-commerciateurs	Transactions sur immeubles et fonds de commerce	Mandat de vente ou convention de commercialisation		Commissions

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial seront communiqués sur simple demande.

bottero-patrimoine.com



5/9



BOTTERO Patrimoine

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais définis de manière "non-indépendante" au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint des instruments financiers émis par les entités avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Le cabinet peut percevoir des commissions sur une fraction des frais prélevés par l'assureur et s'engage à être transparent sur les commissions et rétrocessions liées à la souscription de produits recommandés.

Les rémunérations ou méthodes de calcul seront précisées dans le rapport de conseil approprié ou la déclaration d'adéquation. Les estimations fournies sont indicatives et peuvent être ajustées.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Le mode de calcul des honoraires maximum d'intermédiation pratiqués par le cabinet sont indiqués dans la rubrique suivante.

Les incitations sont perçues dans les fourchettes suivantes pour les catégories de produits suivantes.

Catégories de produits	Nature de la rémunération (sur frais d'entrée, upfronts, frais de gestion, OPC etc...)	Fourchette de rémunération
Assurance vie-capitalisation et retraite	Commission sur les frais de souscription pris sur le montant souscrit	100% des frais d'entrée - incompressible éventuel des producteurs + spécifiques : commissions upfront entre 80% des commissions des supports SCPI et EMTN"
Assurance vie-capitalisation et retraite	Commissions sur encours, calculée sur les frais de gestion du contrat et du fonds (OPCVM), pris sur le montant des encours gérés	Rétrocessions d'une quote part des frais de gestion du contrat et des frais de gestion des OPCVM. Fourchette entre 0% et 1.5%
SCPI	Commission sur les frais de souscription pris sur le montant souscrit	Entre 4% et 5.5%
FCP, FCPI, FCPR	Commission sur les frais d'entrée pris sur le montant souscrit	100% des frais d'entrée - incompressible éventuel des producteurs
FCP, FCPI, FCPR	Commissions sur encours, calculée	Entre 1% et 1.2%

Jean-Marie BOTTERO
Président

contact@bottero-patrimoine.com

T. 04 92 72 22 26

MANOSQUE Siège social
67, Avenue Majoral Arnaud
04100 – T. 04 92 72 22 26

MARSEILLE
165, Avenue du Prado
13008 – T. 04 91 26 86 60

MONTPELLIER
Imm. Optimum,
450 Rue Baden Powell
34000 – T. 04 68 25 93 75

CARCASSONNE Cedex
59, Rue de Verdun • BP 105
11003 – T. 04 68 25 93 75

PARIS
16 Avenue de Messine
75008 – T. 01 40 44 42 00

GRENOBLE
17 Cours Jean Jaurès
38000 – T. 04 76 50 30 88

NIMES
116 Allée Norbert Wiener
L'Arche Botti Parc Georges Besse
30000 – T. 04 66 67 80 92

bottero-patrimoine.com



6/9



BOTTERO Patrimoine

Jean-Marie BOTTERO
Président

contact@bottero-patrimoine.com

T. 04 92 72 22 26

Catégories de produits	Nature de la rémunération (sur frais d'entrée, upfronts, frais de gestion, OPC etc...)	Fourchette de rémunération
	sur les frais de gestion du fonds pris sur le montant des encours gérés	
Fonds forestiers (GFF ou GFI)	Commissions sur les droits d'entrée payés par le client	Commission sur frais d'entrée 100% des frais plafonnés à 5% maximum
Fonds forestiers (GFF ou GFI)	Commission sur les frais de souscription pris sur le montant souscrit	Commission de 5% HT sur le montant souscrit

Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle.

Au titre de notre accompagnement du client, nous vous adresserons une information plus précise ultérieurement au titre de la rémunération liée au produit que vous aurez spécifiquement sélectionné, notamment une fois que les supports auront été choisis.

Cette information vous sera donnée avant la souscription du produit concerné.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez à tout moment obtenir, sur simple demande auprès de votre conseiller, des informations plus précises sur les rémunérations qui nous sont versées par les producteurs de produits financiers qui vous ont été proposés.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé.

Une lettre de mission spécifique définira dans ce cas le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 200 € HT + TVA à 20%.

MODE DE COMMUNICATION

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre vous et votre conseiller, vous pourrez communiquer avec ce dernier par :

- Écrit à l'adresse du siège social : BOTTERO PATRIMOINE - Service communication, 67 Avenue du Majoral Arnaud 04100 Manosque
- Mail à l'adresse suivante : contact@bottero-patrimoine.com
- Téléphone : 04 92 72 22 26

Toute communication sera faite en français.

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous proposerons que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable en mode papier, ou par courriel ou au moyen d'un site internet (les documents peuvent être téléchargés et consultés pendant un laps de temps).

Votre choix sera formalisé dans la lettre de mission.

MANOSQUE Siège social
67, Avenue Majoral Arnaud
04100 – T. 04 92 72 22 26

MARSEILLE
165, Avenue du Prado
13008 – T. 04 91 26 86 60

MONTPELLIER
Imm. Optimum,
450 Rue Baden Powell
34000 – T. 04 68 25 93 75

CARCASSONNE Cedex
59, Rue de Verdun • BP 105
11003 – T. 04 68 25 93 75

PARIS
16 Avenue de Messine
75008 – T. 01 40 44 42 00

GRENOBLE
17 Cours Jean Jaurès
38000 – T. 04 76 50 30 88

NIMES
116 Allée Norbert Wiener
L'Arche Botti Parc Georges Besse
30000 – T. 04 66 67 80 92

bottero-patrimoine.com



7/9



BOTTERO Patrimoine

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Vous devez vous adresser à votre conseiller par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Par courrier : BOTTERO PATRIMOINE - Service réclamations, Jean-Marie Bottero, 67 Avenue du Majoral Arnaud 04100 Manosque

Par téléphone : 04 92 72 22 26 ou par mail contact@bottero-patrimoine.com.

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant dans les conditions suivantes.

Si vous êtes une entreprise et que votre différend porte sur la souscription d'un produit financier, vous pouvez saisir :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

Si vous êtes un particulier et que votre différend porte sur la souscription d'un produit financier, vous pouvez saisir :

Monsieur Rémi Bouchez

Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Si votre différend porte la souscription d'un produit d'assurance, vous pouvez saisir :

La Médiation de l'assurance

TSA 50110

75441 Paris cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Si votre différend porte sur l'activité immobilière vous pouvez saisir:

La Médiation de la consommation - ANM Conso

25 Allée Rose Dieng Kuntz

75019 PARIS

Site internet : <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

Jean-Marie BOTTERO
Président

contact@bottero-patrimoine.com

T. 04 92 72 22 26

MANOSQUE Siège social
67, Avenue Majoral Arnaud
04100 – T. 04 92 72 22 26

MARSEILLE
165, Avenue du Prado
13008 – T. 04 91 26 86 60

MONTPELLIER
Imm. Optimum,
450 Rue Baden Powell
34000 – T. 04 68 25 93 75

CARCASSONNE Cedex
59, Rue de Verdun • BP 105
11003 – T. 04 68 25 93 75

PARIS
16 Avenue de Messine
75008 – T. 01 40 44 42 00

GRENOBLE
17 Cours Jean Jaurès
38000 – T. 04 76 50 30 88

NIMES
116 Allée Norbert Wiener
L'Arche Botti Parc Georges Besse
30000 – T. 04 66 67 80 92

bottero-patrimoine.com



8/9



BOTTERO Patrimoine

En cas d'échec ou à défaut d'utiliser la voie de recours amiable le litige peut être porté devant les tribunaux compétents.

Jean-Marie BOTTERO
Président

contact@bottero-patrimoine.com

T. 04 92 72 22 26

MANOSQUE Siège social
67, Avenue Majoral Arnaud
04100 – T. 04 92 72 22 26

MARSEILLE
165, Avenue du Prado
13008 – T. 04 91 26 86 60

MONTPELLIER
Imm. Optimum,
450 Rue Baden Powell
34000 – T. 04 68 25 93 75

CARCASSONNE Cedex
59, Rue de Verdun • BP 105
11003 – T. 04 68 25 93 75

PARIS
16 Avenue de Messine
75008 – T. 01 40 44 42 00

GRENOBLE
17 Cours Jean Jaurès
38000 – T. 04 76 50 30 88

NIMES
116 Allée Norbert Wiener
L'Arche Botti Parc Georges Besse
30000 – T. 04 66 67 80 92

bottero-patrimoine.com



9/9